



PUY DU LAC ET MARAIS DE LINTILHAC
ESPACE NATUREL SENSIBLE
DES ZONES HUMIDES DE SAINT-PAUL

Synthèse de la cartographie des milieux naturels
Juillet 2022

Un espace naturel sensible, Kézaco ?

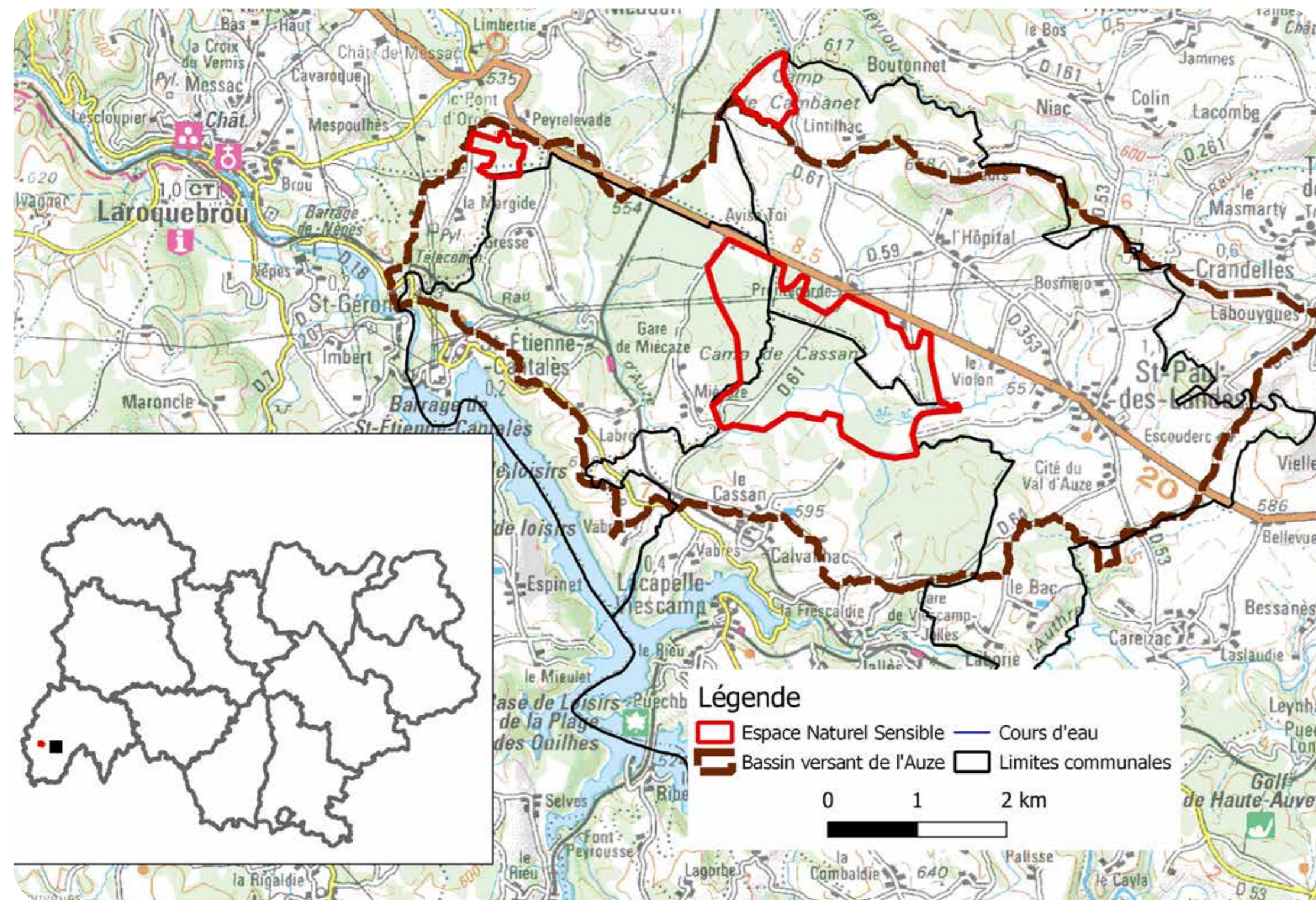
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des zones désignées ou gérées en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation du patrimoine naturel.

Ils sont nés de la loi du 18 juillet 1985 qui confie aux Départements une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

- Le label ENS constitue une reconnaissance de la sensibilité et du patrimoine naturel (flore, faune, géologie, paysage, ...) d'un site.
- Son attribution permet un accompagnement technique et financier à l'établissement de plans de gestion ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes d'actions.



Le marais de Prentegarde



L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES ZONES HUMIDES DE SAINT-PAUL

L'ENS des zones humides du bassin de Saint-Paul réunit trois sites : le Marais du Cassan et de Prentegarde, le Marais de Lintilhac et Puy du Lac.

Ces trois entités sont reconnues pour abriter une grande diversité d'habitats, notamment humides, d'intérêt européen.

Les milieux évoluant naturellement ou en fonction des activités agropastorales, il est nécessaire d'actualiser régulièrement la cartographie des milieux naturels.

Ainsi, le CEN Auvergne a été missionné par le Département pour réaliser ce travail en 2021.

Ce dernier permet de dresser un état des lieux afin de définir des actions de gestion appropriées, pour la préservation durable des milieux naturels.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DE PRÉSERVATION ET LES ACTIONS À MENER

RESTAURER ET PRÉSERVER LES TOURBES

Les zones humides pauvres en nutriments et les milieux tourbeux représentent **des habitats menacés et rares en Europe**. Ils le sont d'autant plus dans des secteurs de plaine où leur présence est devenue exceptionnelle.

Il s'agit de végétations qui marquent la transition entre milieux aquatiques et milieux terrestres, constituant des réservoirs d'une biodiversité très spécialisée.

Ces milieux sont perturbés sur les deux sites du puy du Lac et du marais de Lintilhac, par des pratiques agricoles parfois inadaptées. Un chargement trop élevé cause une dégradation des milieux, par un tassement du sol altérant les buttes à sphaignes* et pouvant provoquer l'apparition ponctuelle d'une végétation de prairie riches en nutriment. **Leur état de conservation est donc globalement moyen.**

Les **pratiques agricoles doivent être très extensives**, avec une entrée tardive des animaux dans la parcelle, (en période estivale) et un nombre limité de bêtes.

Pour le marais de Lintilhac, une **diminution de la fertilisation** des prairies environnant la zone humide sont à envisager.

Pour le Puy du Lac, la **réouverture d'une zone en cours d'embroussaillage**, peut favoriser le maintien de zones tourbeuses ouvertes et limiter l'expansion de la bourdaine (arbuste colonisateur de zone humide)..

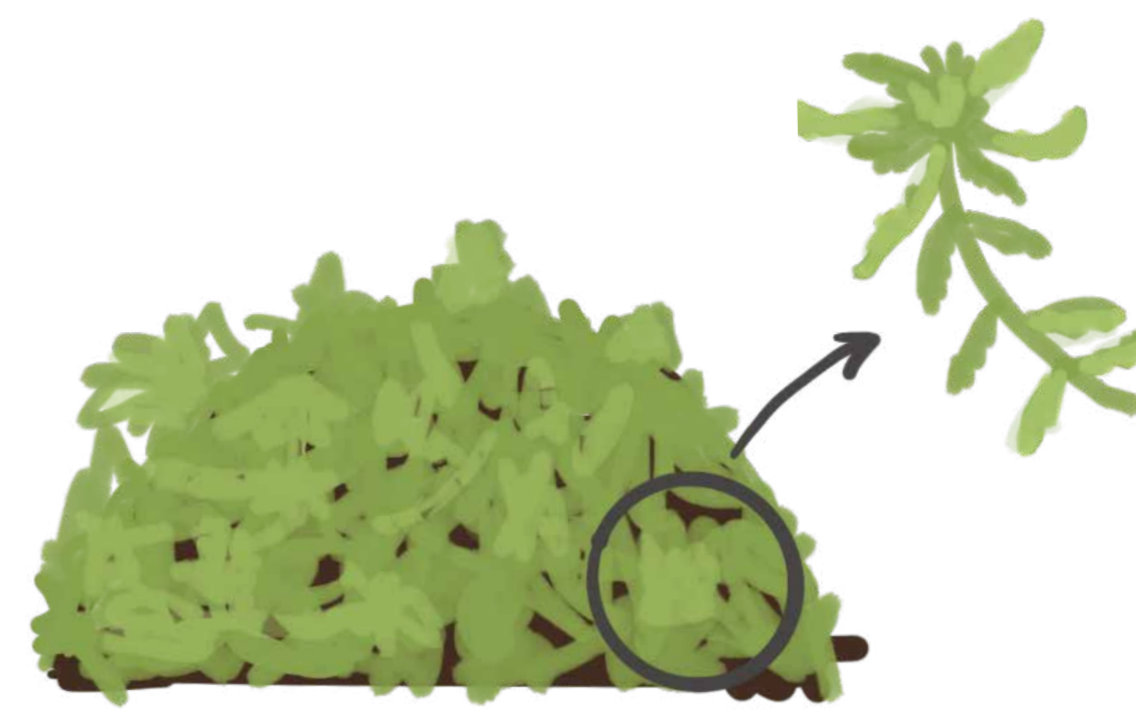


Schéma de butte à sphaigne

* Sphaigne : mousse très répandue sur les terrains humides. Elle participe à la formation des tourbes dans les tourbières.



Pâturage printanier dans le marais de Lintilhac



Milieux pionniers amphibiens sur substrats tourbeux



Spiranthe d'été



Rhynchospore blanc

CONSERVER LES MILIEUX PIONNIERS AMPHIBIES SUR SUBSTRATS TOURBEUX

Les milieux pionniers amphibiens se développent suite à une perturbation entraînant une mise à nu du sol colonisé par une végétation adaptée. Cet habitat couvre de petites surfaces sur le site et il est inféodé à des sols acides, constamment humides, qui connaissent une phase temporaire d'immersion hivernale, suivie d'une phase d'assez estivale.

Certaines associations végétales affiliées au sol tourbeux peuvent accueillir un très grand nombre d'espèces à enjeu : Spiranthe d'été, Rhynchospore blanc, Rossolis intermédiaire.

Il s'agit de milieux extrêmement rares et en danger critique d'extinction, constituant ainsi un enjeu majeur de préservation.

Leur état de conservation est variable sur les sites mais globalement bon. Il est nécessaire de maintenir du pâturage qui permet d'empêcher l'embroussaillage de ces milieux et de favoriser la mise à nu de zones de tourbe, qui, en contexte hydrique très favorable, peut permettre d'étendre l'habitat. En revanche, la moindre perturbation peut leur être défavorable.

Au marais de Lintilhac, une mise en défens des secteurs les plus sensibles en période printanière et pluvieuse est à envisager.

LA PRÉSERVATION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN DE SAINT-PAUL, UN ENJEU COLLECTIF !

L'ENS des zones humides du bassin de Saint-Paul présente une grande diversité d'habitats naturels, parmi lesquels **les habitats humides représentent presque un tiers du site, soit environ 175 hectares**.

Ces milieux humides sont fragiles (d'autant plus qu'ils sont situés dans un contexte de bassin sédimentaire de basse altitude) et aussi variés que rares.

Cela leur confère un intérêt patrimonial remarquable, **les enjeux de conservation sont encore plus importants !**

Compte-tenu des objectifs mis en avant, la concertation et le dialogue avec les acteurs locaux, en particulier avec les exploitants agricoles, sont à poursuivre. En effet, l'amélioration de l'état de conservation de ces milieux passe par la **mise en œuvre de pratiques agricoles durables**, visant à atteindre un équilibre subtil entre maintien des espaces ouverts et limitation des perturbations sur les milieux naturels.

L'espace naturel sensible des zones humides de Saint-Paul en quelques chiffres



4 Communes concernées

Lacapelle-Viescamp,
Laroquebrou,
Saint-Etienne-Cantalès,
Saint-Paul-des-Landes

410 Hectares

19 Milieux naturels rares et protégés au niveau européen

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Le rapport cartographique complet est disponible auprès du CEN Auvergne.

FINANCEMENT



MAÎTRISE D'OUVRAGE



Mairie - 15150 Saint-Etienne-Cantalès
Tél. : 04 71 46 31 40
Courriel : sivu.auze-ouest-cantal@laposte.net

GESTION, ANI- MATION



8 route de Rachaldrat, Chalinargues
15170 Neussargues-en-Pinatelle
Contact : Christophe Grèze (Tél. : 04 71 20 77 20
courriel : christophe.greze@cen-auvergne.fr)
www.cen-auvergne.fr